



Prime à la casse : la DGFIP joue aux Robin des bois

Le 10 mars 2015 doit se tenir un Groupe de travail du CTM relatif aux mesures dites « catégorielles ». Ce groupe de travail doit notamment évoquer les « Perspectives relatives à l'évolution du dispositif d'intéressement collectif à la performance ».

En clair, le ministère confirme sa décision (annoncée lors du CTM du 6 octobre 2014) de supprimer à compter de cette année la prime d'intéressement. Celle-ci était versée chaque année depuis 2006 et calculée en fonction de critères de réalisation d'objectifs nationaux au sein des directions. Chacune des administrations peut réaffecter les crédits pour financer des mesures spécifiques. Le ministère entend notamment que ces crédits servent à « accompagner les réformes ». Pour la DGFIP, il est ainsi proposé de réemployer les montants qui y étaient affectés par « un élargissement du périmètre des réorganisations ouvrant droit à la prime de restructuration de service » et la mise en place d'un « dispositif indemnitaire ciblé, permettant de valoriser les services ayant mis en œuvre des réformes ».

La CGT finances publiques a toujours été opposée à la prime d'intéressement, instaurée dans une logique de casse du service public, et élément de pilotage des politiques publiques s'appuyant sur la destruction de l'emploi. Cette prime est et reste le symbole d'une politique d'objectifs accordant plus d'importance aux chiffres qu'aux conditions de travail, plus d'importance aux statistiques qu'à la qualité du service public.

Pour la CGT Finances Publiques, l'abandon de cette prime est certes nécessaire, mais cela passe par des mesures générales d'augmentation de la valeur du point d'indice et de revalorisation des grilles indiciaires.

Pour autant, sa suppression autoritaire, sans compensation pour l'immense majorité des agents, est totalement inadmissible, alors que le point d'indice est gelé depuis juillet 2010 et que pour beaucoup les réformes des grilles se sont traduites par des ralentissements de carrière. Il s'agit d'un véritable « hold-up », en détournant cette enveloppe pour financer les dispositifs d'accompagnement individualisés liés aux restructurations.

Il s'agit là d'une forme supplémentaire d'individualisation des salaires et d'un nouveau recul de la rémunération pour les agents des finances publiques.

De plus, donner ainsi une « prime aux restructurations et aux réformes » ne pourrait pas être admis par la CGT qui dénonce et combat ces restructurations et ces réformes dans l'unité, avec les personnels.

Pour la CGT finances publiques, la direction générale des finances publiques doit renoncer à la suppression de la prime d'intéressement et doit assumer pleinement les conséquences financières liées aux choix de restructurations qu'elle opère.

La CGT finances publiques appelle l'ensemble des agents à se mobiliser pour combattre cette nouvelle régression de leur rémunération, notamment à l'occasion de la journée nationale interprofessionnelle de grève du 9 avril 2015, et par leur participation massive aux initiatives interprofessionnelles.